

COVID-19



MESURES SANITAIRES POUR LA CONTINUITE D'ACTIVITÉS

Services
Santé
Sécurité

*Ensemble
protégeons-nous !*

GESTES BARRIERES

Des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage.



Se laver très régulièrement les mains au minimum toutes les 2 heures



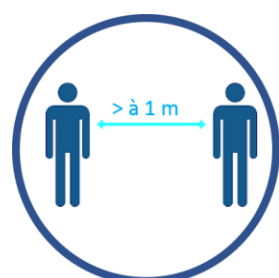
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer à distance sans se serrer la main ni faire la bise



Respecter les distances de précaution, se tenir un mètre de ses collègues autant que possible

Services
Santé
sécurité

VOUS AVEZ DES SYMPTOMES ?

Les premiers signes de la maladie sont :



Toux



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos.

Si vous ressentez ces premiers signes, ne venez pas au travail :



Restez chez vous et
limitez les contacts avec
d'autres personnes



Ne vous déplacez pas,
appelez votre médecin
ou le numéro de la
permanence de soin de
votre région

Services
Santé
sécurité

RÉSUMÉ DES MESURES PRISES



- Un référent COVID pour l'entreprise et des sentinelles par secteur ou zone



- Communication permanente sur les mesures barrières



- Lavage des mains ou utilisation de solution hydroalcoolique dès l'entrée, et au minimum toutes les deux heures



- **Obligation vaccinale** pour tous les encadrants et intervenants réguliers en ESAT



- **Pass sanitaire pour** tous les salariés (sauf site La Janais), visiteurs, intervenants extérieurs récurrents
- Zone réservée pour les transporteurs sans contact possible avec du personnel des ESAT



- Isolement systématique des cas symptomatiques



- N° vert **0299774624** toujours en place en cas de besoin ou questionnement pour les salariés et usagers



- Plan de nettoyage avec fréquences par zone et surface



- Activités de restauration avec protocole spécifique



- Port du masque obligatoire dans les bâtiments (sauf site LJ qui suit les exigences STELLANTIS), et en cas de regroupement sur les parkings. Distribution ou mise à disposition de masques pour tous sur les sites concernés.

Services
Santé
sécurité

LES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes répondant aux critères suivants sont considérées comme « vulnérables » et « présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 ».

- Être âgé de 65 ans et plus ;
- Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
 - Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
 - Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
 - Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) $> 30 \text{ kgm}^2$) ;
 - Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
 - Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Être au troisième trimestre de la grossesse ;
- Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des $\text{CD4} < 200/\text{mm}^3$;
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement.
- Être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémip légie, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.
- Être atteint de trisomie 21

Dans chacun de ces cas, il faudra présenter un certificat médical.

Services
Santé
sécurité

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque est obligatoire pour tous, sur tous les sites accueillant un ESAT (LJ non concerné).

Chaque salarié ou usager doit s'assurer de l'absence de symptômes évocateurs de la COVID19 avant de venir au travail. Dans le cas contraire, le salarié ou usager doit impérativement rester chez lui.

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les bâtiments ou en cas de regroupements en extérieur.

Ensuite, sur site, les masques, mis à votre disposition, peuvent être retirés pour boire, manger ou fumer sur les lieux de pauses. Ils sont à changer toutes les 4H ou avant si nécessaire. Une tolérance est admise pour les personnes seules dans un bureau, qui peuvent retirer leur masque, en aérant régulièrement la pièce; elles doivent le remettre dès que quelqu'un entre.



Les personnes et encadrants ayant besoin de communiquer avec le personnel sourd ou malentendant pourront demander des masques inclusifs (bouche visible pour lecture labiale).

À chaque changement de masque ou fin de journée

- Lavez-vous les mains
- Jetez votre masque s'il est jetable ¹, ou isolez le dans les contenants prévus à cet effet, s'il est lavable ².

Lavez-vous les mains une nouvelle fois



NETTOYAGE et DESINFECTION

L'entretien des espaces communs est assuré par nos équipes
entretien des locaux (ou à défaut par une entreprise extérieure).
Les équipements de salles de réunions sont nettoyés par les utilisateurs
entre chaque réunion.

Tableau de fréquence de nettoyage :
Espaces communs et matériels communs

ZONE / ESPACE	SURFACE À DÉSINFECTER	FRÉQUENCE
Sanitaires	- Portes, poignées, boutons, murs, sols, éviers, robinets, toilettes - Sol	2 fois / jour 1 fois / jour
Vestiaires	- Portes, poignées, boutons, murs - Sol	2 fois / jour 1 fois / jour
Salles de réunion	- Portes, poignées, boutons - Sol	2 fois / jour 1 fois / jour
Parties communes	- Portes, poignées, boutons, rampes escaliers - Sol	2 fois / jour 1 fois / jour
Portillons de sécurité	-Dessus et côté de l'ouverture	2 fois / jour



Une fiche de nettoyage est renseignée après chaque entretien



Nettoyez toutes les surfaces de contact et matériel commun avec le produit désinfectant (suivant NF EN 14476)/ les chiffons ou lingettes désinfectantes mis à votre disposition



- Lavez-vous ou frottez-vous les mains avec la solution hydroalcoolique avant et après utilisation du matériel.

Services
Santé
sécurité

RESTAURATION / PAUSES

RESTAURATION

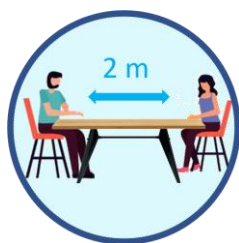
Temps sans masque



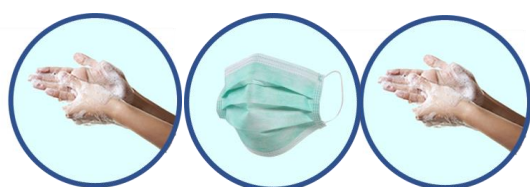
- Une rotation peut être faite et vos heures de pauses, selon les sites, peuvent être adaptées.



- Lavez-vous les mains, retirez votre masque (jetez le ou isolez le dans un sac selon le modèle que vous portez), lavez-vous de nouveau les mains. Respectez les files d'attente aux points d'eau



- En intérieur, installez-vous sur les tables aux emplacements définis par l'emplacement de la chaise. 2 m minimum entre chaque personne ou séparée d'un plexiglas.



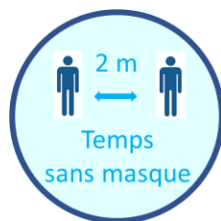
- Si vous devez vous déplacer pendant le repas, remettez votre masque

- Lavez-vous les mains, remettez un autre masque, lavez-vous de nouveau les mains avant de retourner à votre poste

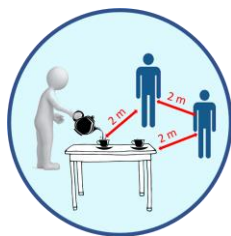
PAUSES



- Une rotation peut être faite et vos heures de pauses peuvent être adaptées (pas possible sur le site de BA la janaïs)



- Placez-vous à 2 m de chacun de vos collègues dès que vous ôtez votre masque



Votre secteur a une cafetière ? Vous pouvez l'utiliser avec cette consigne :

Une personne du secteur ou service est désignée pour s'en occuper seule. Quand le café est prêt, posez votre gobelet personnel (que vous aurez apporté) à l'endroit prévu, maintenez-vous à distance pendant que le café est servi par la personne désignée, puis prenez votre gobelet. **Dès que vous enlevez votre masque, tenez-vous à 2 m de distance des personnes qui vous entourent.**

A la fin de la pause, chacun range son gobelet sans le laver et la personne désignée au café nettoie et range la cafetière.

Services
Santé
sécurité

RÉCEPTION et DÉPARTS COLIS

Instructions réception des véhicules de livraison ou retrait de marchandises :



Le pass sanitaire est obligatoire pour tous les visiteurs entrants sur les sites TALENDI sauf La Janais, mais pour les transporteurs potentiellement non vaccinés, une zone leur permettant l'accès au déchargement/chargement ou à des sanitaires peut être réservée et interdite au personnel des ESAT.



- Le chauffeur se rend dans sa zone d'attente, accroche ses clés au crochet de la porte de quai. **Il n'accède pas au reste du site.**



- Un sanitaire avec lave mains, au plus près, est réservé pour les chauffeurs et désinfecté plusieurs fois par jour – idéalement après chaque passage.

RÉUNIONS et UTILISATION LOCAUX



5 min / heure

- Aérez les locaux au minimum 5 min/heure, fenêtres et porte ouverte. En cas d'absence de fenêtre, un capteur du taux de CO2 permet de suivre le taux dans la salle. Si ce taux dépasse 800ppm, la salle doit être libérée jusqu'au retour à un taux inférieur.



- Nettoyez la salle avant de la quitter de la même manière qu'à votre arrivée. La fiche de nettoyage affichée est renseignée par l'organisateur après chaque utilisation

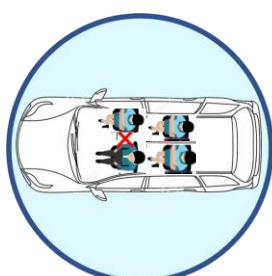
Services
Santé
sécurité

UTILISATION VÉHICULE D'ENTREPRISE

L'utilisation des véhicules d'entreprise n'est possible que dans les conditions suivantes :



- Lavez-vous les mains avant et après le déplacement.
- Vous devez porter un masque avant de monter dans la voiture



Baissez une de vos vitres

Consignes véhicules :

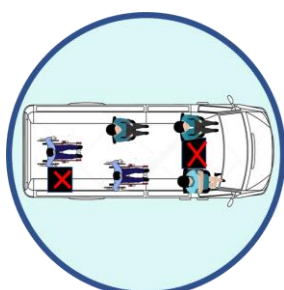
Vous pouvez être jusqu'à 2 personnes au maximum par rangée (4 personnes pour véhicule 5 places, 6 personnes pour véhicule 9 places, ...)

- Abaissez une fenêtre pour aérer la voiture



Consignes véhicules Utilitaires ou camionnettes:

- 2 personnes maximum par véhicule



Consignes Navette transport ESAT :

Pour le véhicule assurant la navette (trajet discontinu):

- A l'avant: le conducteur et 1 passager avec une place vide au centre
- A l'arrière: 1 place derrière le conducteur, 1 personne en fauteuil roulant côté porte latérale et 1 personne en fauteuil roulant au fond du camion



- Nettoyez poste de conduite et organes de commande du véhicule, avant et après utilisation. Désinfectant suivant NF EN 14476 + chiffons ou lingettes désinfectantes.
- Renseignez la fiche de nettoyage après chaque utilisation

Services
Santé
sécurité

PROTOCOLE POUR UN CAS CONTACT

Vous avez été en contact avec une personne qui est suspectée d'avoir contracté la COVID-19



Vous avez été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19

Le service médico social déclenche une recherche des personnes avec qui vous avez été vous-même en contact au sein de l'entreprise (contact tracing)

Vous pouvez télétravailler si votre poste le permet

Vous pouvez venir travailler avec auto surveillance renforcée et isolement pour retrait de masque au moment des pauses.

Résultats du cas contact et/ou symptômes personnels



Vous pouvez reprendre votre quotidien normalement



Sans symptômes, si schéma vaccinal complet, si vous avez contracté le covid il y a moins de 4 mois et si vous n'êtes pas immunodéprimé, pas d'isolement mais test ou autotest à J+2. Prévenir l'entreprise.

En cas de symptômes, prévenez l'entreprise, ne venez pas au travail et faites un test PCR.
Dans tous les cas, si résultat positif, isolez-vous et la CPAM vous appellera pour vous indiquer la marche à suivre.

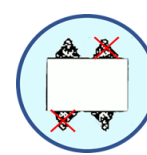
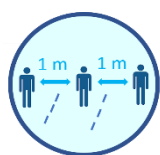
Si schéma vaccinal incomplet, isolement 7 jrs avec test PCR. Prévenir l'entreprise.

Services
Santé
sécurité

MISSIONS DES SENTINELLES

Des **Sentinelles** et des **Sentinelles-Référentes** par secteur, sont missionnées et formées afin de :

- Faciliter l'apprentissage de tous ces changements
- Faire respecter le protocole sanitaire dans le temps



Sentinelle

Rôle d'une Sentinelle :

- **Connait** les règles générales et spécifiques de son secteur
- **Accompagne** ses collègues dans le respect des règles
- **Participe** au fonctionnement des entrées/sorties du personnel : distribution de masques, rappel du protocole de lavage des mains et distanciation, ...
- Peut contrôler la température de salarié de manière aléatoire en cas de doute sur des symptômes.
- **Remonte** les difficultés à la sentinelle-référente de son secteur ou au responsable de site/service

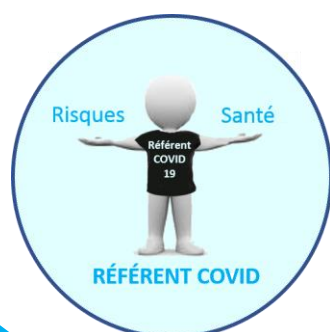


**Sentinelle
Référente**

Rôle d'une Sentinelle-référente de secteur ou de parties communes :

En plus des missions d'une Sentinelle,

- **Maitrise** des mesures sanitaires générales et spécifiques à son secteur de travail OU partie commune (sanitaires, cafétéria...)
- **Accueille et informe** toutes nouvelles personnes sur les mesures spécifiques à son secteur OU partie commune
- **Remonte** les difficultés au « référent COVID » de l'entreprise.



Services
Santé
sécurité